

Guang Ming ISMC
Institut Supérieur de Médecine Chinoise
瑞士光明中医学院

Administration : Rue des Charpentiers 22, CH-1110 Morges
tél. 41.(0)21.802.60.51 Mail : info@guangming.ch - <http://www.guangming.ch>

Contrat d'inscription : Formation continue
Les bases du tuina : septembre 2025 – mars 2026

Modules	Nombre week-ends	Arrhes	Coût cours directs
Les bases du tuina	7	200	CHF 3.150
Total à payer			CHF 3.350

Nom et prénom :

Rue et n° :

Code Postal Lieu : Pays

Téléphone fixe : Tél. portable :

E-mail :

Date de naissance : Nationalité

Profession actuelle :

Diplôme MTC (si d'application) :

Je désire payer en une fois : ☐

Je désire payer en trois fois (voir modalités de paiement en annexe) : ☐

Le soussigné s'inscrit contractuellement aux cours complets cochés ci-dessus. Il confirme avoir pris connaissance des conditions générales et particulières ainsi que du programme et se déclare sans réserve d'accord avec elles. Il verse le montant des arrhes de CHF 200 au moment de l'inscription au compte postal CH12 0900 0000 1758 8498 6 de Guang Ming Université et s'acquitte du solde de l'entièreté du cours ou du premier montant trimestriel au moins un mois avant le début des cours. De son côté l'Institut Supérieur de Médecine Chinoise Guang Ming ISMC s'engage à honorer les engagements annoncés dans sa documentation et à respecter les conditions générales.

Signature du candidat
(précéder la signature de la mention « **lu et approuvé** »)

Guang Ming ISMC
Signature et cachet

Date :

Ce document vaut comme une reconnaissance de dettes au sens de l'art. 82 de la loi sur la poursuite.

Attention : veuillez aussi signer les conditions générales

Conditions générales d'inscription

Le présent contrat lie le (la) candidat(e)-étudiant(e) sous-signé(e) et l'Institut Supérieur de Médecine Chinoise Guang Ming ISMC.

1. Les études sont ouvertes à toute personne ayant atteint ou atteignant dans le courant de l'année d'inscription l'âge de dix-huit ans,
2. L'inscription se fait suivant les modalités et conditions définies suivantes :
 - 2.1. Le contrat d'inscription est dûment complété et signé (page inscription et page conditions générales).
 - 2.2. Tout dossier incomplet ou illisible est considéré comme nul et non avenu.
 - 2.3. Le contrat d'inscription est envoyé par la Poste
 - 2.4. Au moment de son inscription le candidat paie les arrhes.
 - 2.5. L'envoi d'une inscription ne vaut que comme candidature. Son acceptation et l'attribution d'une place définitive n'interviennent qu'après paiement de l'entièreté ou du premier paiement échelonné de la formule d'étude choisie.
 - 2.6. L'inscription engage le(a) candidat(e) pour le cours entier. En signant le contrat d'inscription, le(a) candidat(e) étudiant(e) s'engage à payer le coût des études complet. Aucune réduction ou remise ne sera accordée pour raison d'absence, de retrait ou de renvoi.
 - 2.7. L'étudiant ne sera autorisé d'accéder aux cours qu'après que toutes les modalités d'inscription et de paiement ont été réglées. Aucun document (attestation, certificat ou autre) ne sera remis tant que toutes les obligations administratives et financières n'ont pas été remplies.
 - 2.8. Guang Ming ISMC se réserve le droit de refuser des inscriptions et ce par décision simple et sans recours. Il se réserve également le droit d'exclure tout participant en cours d'études, sans préavis ni remboursement quelconque, s'il contrevient à la loi, la déontologie, au règlement interne et en cas de tout comportement contraire aux usages et à la courtoisie, y compris celui pouvant porter atteinte au bien-être physique et moral des participants et des collaborateurs et au bon déroulement des séminaires, ainsi qu'aux biens de tiers loués et/ou prêtés à l'organisateur.
 - 2.9. Si les quotas d'inscription ne sont pas atteints et que l'Institut annule totalement une ou plusieurs formations avant le premier cours, il s'engage à rembourser intégralement tous les montants perçus, y compris les arrhes.
3. L'accomplissement de toutes les obligations administratives et financières quant à l'inscription, donnent au/à la candidat(e) l'accès aux classes de cours (exception faite des stages pratiques organisés par ailleurs) et donnent droit à la réception des notes éventuelles
4. Les frais d'étude seront payés en une fois, par avance. Sur demande expresse un paiement par trimestre pourra être accordé, suivant un schéma remis par ailleurs. Cette mesure est limitée aux résidents en Suisse (nationaux ou permis B-C).
5. Tous les montants sont payables en Francs Suisses uniquement, sur le compte de La Poste, Guang Ming Université, tous frais bancaires à charge du candidat (N° IBAN CH12 0900 0000 1758 8498 6 – BIC : POFICHBE)
6. Les cours se tiennent aux endroits et aux dates indiqués dans la documentation. Guang Ming ISMC se réserve le droit de modifier les lieux et dates sans que ces modifications ne puissent être invoquées comme raison de changement ou d'annulation du présent contrat.
7. Les participants reçoivent en fin de formation une facture et un certificat de participation, à faire valoir au point de vue fiscal et comme preuve de formation exigée par les assureurs et/ou les organisations professionnelles.
8. L'organisateur décline toute responsabilité relative à l'usage indu qui peut être fait du contenu des présentes études.
9. Tout étudiant ayant suivi tout ou partie du programme pédagogique de Guang Ming ISMC, s'engage formellement à ne pas enseigner une ou plusieurs matières figurant au programme de formation pendant une période de trois ans pleins à compter de la date de l'obtention du diplôme final ou toute autre date à laquelle il a arrêté ses études. Tout contrevenant à cette convention s'engage à payer un dédommagement équivalent à un minimum de 200.000.- CHF.
10. Les activités de Guang Ming ISMC sont couvertes par une assurance en responsabilité civile. Pour tout risque pouvant engager directement ou indirectement la responsabilité personnelle de l'étudiant, y compris toutes les activités et actes liés directement ou indirectement au cours, celui-ci est invité à souscrire une assurance personnelle en responsabilité (RC) auprès de l'assureur de son choix. L'étudiant est également tenu de disposer d'une assurance maladie- invalidité – accidents régulière et valide pour la Suisse.
11. Le contenu des présents séminaires est couvert par les droits d'auteur. Il est interdit de le copier et de le diffuser par quelque moyen que ce soit sans l'accord écrit de l'organisateur. Les enregistrements audio et audio-visuels sont interdits pendant les cours.
12. Les étudiants pourront être photographiés et filmés pendant les cours et leur image utilisée en public. Cette opération est néanmoins liée à l'expression expresse de l'accord de l'étudiant(e) donnée par un document annexé à l'inscription.
13. En cas de force majeure l'organisateur se réserve le droit de remplacer un ou plusieurs intervenants. En cas d'annulation des séminaires par l'organisateur en cours de formation, celui-ci s'engage à rembourser les montants perçus dans leur intégralité, arrhes non compris, proportionnellement aux jours de séminaires non dispensés.
14. En cas de litige, le for juridique est à 1110 Morges, en Suisse.

Date et signature du candidat :

(Précéder la signature de la mention « **lu et approuvé** »)

Convention de paiement trimestriel

Entre Guang Ming SA, Rue des Charpentiers 22, 1110 Morges,
ci-après désigne comme l'Institut d'une part,

et (nom et adresse du candidat – compléter en capitales) :

ci-après désigné comme le candidat d'autre part,

il est convenu que le montant dû mentionné ci-après peut être acquitté en trois paiements successifs suivant les clauses ci-dessous :

1. Montant à payer et fractionnement : le montant total à payer est de 3150 CHF, hors les arrhes de CHF 200. Il sera payé en trois parts distinctes de respectivement 1600 CHF, 775 CHF et 775 CHF

2. Dates des paiements : Le premier montant de 1600 CHF sera payé avant le 15 août 2025 au plus tard. Le deuxième montant de 775 CHF sera payé avant le 1 novembre 2025 au plus tard. Le troisième montant de 775 CHF sera payé avant le 15 décembre 2025.

3. Intérêts : Ce fractionnement de paiement est consenti sans intérêts aucun.

4. But du fractionnement : paiement des frais d'études du cours de formation continue "Les bases du tuina, 1^{er} semestre 2025"

5. Remboursement et pénalités en cas de défaut : En cas de défaut de paiement d'au moins quinze jours à la date d'échéance, l'Institut se réserve le droit d'exclure l'étudiant des cours et d'exiger en même temps le remboursement intégral et immédiat des montants restant dus.

6. Reconnaissance de dette : La convention de paiement trimestriel a valeur de reconnaissance de dette

9. Droit et Juridiction : Cette convention de paiement est réglée par le droit suisse (art. 82 de la loi sur la poursuite). Le for est à Morges.

Fait à Morges, le

Signature du candidat

Signature et cachet de l'Institut

(précéder la signature de la mention « **lu et approuvé** »)

Guang Ming ISMC
Institut Supérieur de Médecine Chinoise
瑞士光明中医学院

Administration : Rue des Charpentiers 22, CH-1110 Morges
tél. 41.(0)21.802.60.51 Mail : info@guangming.ch - <http://www.guangming.ch>

Autorisation de prises de vue

Dans le cadre de son enseignement, l'Institut Supérieur de Médecine Chinoise Guang Ming peut effectuer des prises de vue par photo et vidéo de ses activités de cours.

Ces prises de vue peuvent être destinées à la formation, à l'information ainsi qu'à la promotion des activités d'enseignement et de clinique du dit Institut.

Par la présente l'Institut demande à ses étudiants leur accord formel pour être photographié et filmé dans les conditions décrites. Ne pas signer cette autorisation équivaut à un refus.

Le soussigné

Adresse

Autorise l'Institut Supérieur de Médecine Chinoise – Guang Ming ISMC à me photographier et filmer pendant les activités d'enseignement, d'exercices et de clinique durant toute la durée du cours concerné et à utiliser mon image.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, j'autorise l'Institut Supérieur de Médecine Chinoise - Guang Ming ISMC à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et vidéos prises dans le cadre de la présente.

Les photographies et les vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par l'Institut, sans cession à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

- Enseignement
- Sites Internet, y compris Youtube, Vimeo et similaires,
- Livre,
- Exposition,
- Promotion,
- Projection publique,

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies et vidéos de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. Il s'efforcera d'informer la personne concernée des utilisations des photographies et des vidéos sur simple demande.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, le for est à Morges (Suisse).

Fait à, le.....

Signature (faire précéder de la mention « lu et approuvé »)